

L'ÉCHO DE ST-FRANÇOIS

Journal Communautaire de Saint-François

Vol. 6 n° 6

SOMMAIRE

<i>Babillard</i>	3
<i>Fleurir le Québec</i>	5
<i>Cercle des Fermières</i>	7, 13
<i>Bibliothèque du Rocher</i>	8
<i>Prévention du suicide</i>	9
<i>Chronique Pastorale</i>	11-12
<i>Chronique de la Francolière</i>	15
<i>Les jeux de l'Écho</i>	16
<i>Fête des Mères</i>	18-19
<i>Défi de la Rivière-du-Sud</i>	20
<i>L'Écho municipal</i>	21-36
<i>Petites annonces</i>	37



Bonne Fête des Mères



Spécial Fête des Mères...

Des dessins,
des textes et... des prix.
p. 18-19



C.P. 321
Saint-François (Québec) — GOR 3A0
Tél. et fax: 418-259-2177

courrier électronique: echosf@bigfoot.com

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982
Valérie Savoie	Secrétaire	259-7536

DIRECTEURS

Réjean Cloutier	259-2567
Conrad Lamonde	259-7295
Gary Gendron	259-7498

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Laurence Hallé

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Gary Gendron

Photo première page

Click Art, retouchée dans Photoshop

Traitement de l'information textuelle

Valérie Savoie

Natacha Couture

Louise Bonneau

Correction

Peggy Gendron, Lory Gendron, Caroline Jean

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Conrad Lamonde

Impression

Imprimerie St-Raphaël

Journal réalisé
bénévolement
STF...
communautaire

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00\$	96,00\$
1/4 page	15,00\$	144,00\$
1/2 page	30,00\$	288,00\$
1 page	50,00\$	480,00\$
Petite annonce	2,00\$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00\$	24,00\$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

Ambulance 911
CLSC Antoine-Rivard 248-1518
Feu 911
Municipalité 259-7228
Centre anti-poison du Québec 1-800-463-5060
Tel-Jeunes 1-800-263-2266

AMECO Association des
médiés écrits
communautaires
du Québec

Distribution
Assermentée
AVDA
R.P.M. Réseau de
Placement
COMMUNAUTAIRE

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

Les Rayons de Soleil de St-François

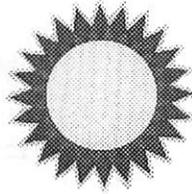
Qui sont-ils?

Ce sont des bénévoles offrant du temps à partager. Ce sont des personnes ayant le goût de faire plaisir tout en rendant des services tels que:

- visites ou téléphones d'amitié
- partenaires pour jouer aux cartes
- accompagnement médical
- moments de répit aux jeunes mamans

Si vous avez des besoins ou des suggestions, nous serons heureuses de vous aider.

Vous pouvez rejoindre Mme Denise Dion au 259-2656.



Mme Louise Lamonde en lice pour la Bénévole de l'année

Mme Louise Lamonde des Rayons de Soleil de St-François était en nomination pour la Bénévole de l'année lors du brunch Reconnaissance du CECB de Montmagny-l'Islet dimanche dernier à l'église St-Thomas de Montmagny.

Mme Lamonde faisait partie des 18 nominés choisis parmi tout près de 500 bénévoles oeuvrant avec le Centre Entraide Communautaire Bénévole. Mais c'est le travail de monsieur André Ouellet de Montmagny qui a retenu l'attention du jury.

Le journal de L'Écho de Saint-François veut féliciter le travail de Madame Lamonde, sa nomination à ce brunch reconnaissance, et le travail des Rayons de Soleil pour leur implication dans la communauté.

Conférence sur la Fibromyalgie

Fibromyalgie groupe d'entraide en collaboration avec le CLSC - CHSLD de la MRC de Montmagny invite les personnes atteintes, ainsi que leur entourage à une conférence sur le sujet avec Marlène Blouin, massothérapeute.

À la salle polyvalente du Foyer d'Youville
168, rue Saint-Joseph, Montmagny

Le 17 Mai 1999 à 19h30

Coût : 2,00 \$

Bienvenue à tous!

Pour des informations supplémentaires, communiquez avec:

Réjeanne G. Aubé : 259-7019

Louise Casault : 248-3309

Dîner de clôture de l'âge d'or

Le dîner de clôture des activités du club de l'âge d'or aura lieu au restaurant l'Arrêt Stop le mercredi 19 mai. Après le dîner, les activités habituelles se continueront au local du club. S'il vous plaît, réservez avant le mercredi 12 mai aux numéros suivants: 259-7949 ou 259-7672. Coût : 6,00\$ pour les membres.

Bienvenue à tous les membres!

Weed Man®

NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE PELOUSE

**Tél.: 418-259-7700
1-800-463-4877**

256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0



P.P.R. ENR.

Pour tous les travaux de réparation et de rénovation

Plâtrage

Peinture int. et ext.

Résidentiels

Yvon Rémillard

1, rue Boivin
Saint-François

Tél: (418) 259-2415

☎ 418-259-2982

Laurence Hallé

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

☛ Tenue de livre

☛ Impôt, etc.

1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, G0R 3A0

Entretien Ménager

Lavage de tapis

- meubles
- murs
- stores

Décapage

Cirage

Etc.

D. PAQUET inc.



ESTIMATION GRATUITE

358, Chemin St-François, Montmagny, Québec — G0R 3A0
TÉL.: 418-259-2559 FAX: 259-2342



JOACHIM LAFERRIÈRE ÉLECTRICIEN INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

- Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074
FAX: 418-243-2157

SERVICE DE BULLDOZER AIMÉ PROULX



660, rang Milieu
Saint-Pierre
Montmagny (Québec)
Tél.: 418-248-3310



BOUCHERIE Richard Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest
Saint-François, G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7783

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**

AUTOPRO. CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- ➔ Service de «Frame master»
- ➔ Voitures de courtoisie
- ➔ Installation de pare-brise
- ➔ Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!*

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny
Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072
Fax: 418-248-7071

PLUS DE 39 ANS D'EXPÉRIENCE

Lancement du concours national Fleurir le Québec

Le développement touristique de Chaudière-Appalaches par la beauté et les fleurs.

« Avec l'arrivée du printemps, toutes les municipalités du Québec sont invitées à participer au grand concours national Fleurir le Québec », a déclaré ce matin le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Rémy Trudel, donnant ainsi le coup d'envoi d'une vaste campagne de mobilisation pour les municipalités québécoises. « J'invite les

dirigeants municipaux à soutenir le développement touristique et la capacité d'attraction de leur municipalité en encourageant leur mise en valeur par la beauté et les fleurs », a ajouté le ministre.

Ce nouveau grand concours récompensera les municipalités de Chaudière-Appalaches qui présenteront leur candidature dans différentes catégories. Quant à ces municipalités, elles auront l'occasion de récompenser à leur tour les propriétaires, les commerces et les entreprises par le biais de leur concours local « Maisons fleuries ». Le développement par la beauté des fleurs sera reconnu aux niveaux local, régional et national. Fleurir le Québec récompensera les efforts d'embellissement des municipalités et reconnaîtra leur contribution à l'amélioration du potentiel d'attraction touristique.

Une large reconnaissance du public

Pour contribuer à soutenir le développement touristique par la beauté et les fleurs, le concours Fleurir le Québec affichera les grands gagnants de diverses façons:

- Quatre fêtes régionales de prestige rendront hommage aux plus spectaculaires réussites florales dans les régions du Québec (Domaine Joly de Lotbinière, Parc Marie-Victorin de Kingsey Falls, Jardin de Métis et Centre de la nature de Laval). Ces grandes fêtes régionales, qui seront organisées en collaboration avec l'Association des jardins du Québec, auront lieu en août et en septembre prochain.
- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en collaboration avec le ministère du Tourisme publiera une brochure touristique nationale destinée à faire reconnaître les plus belles municipalités fleuries dans chacune des régions du Québec. De plus, les Associations touristiques régionales inscriront dans leur guide touristique les plus belles municipalités.
- La Société Radio-Canada diffusera nationalement, par son émission de télévision « Jardin d'aujourd'hui », des images en provenance des plus belles municipalités fleuries du Québec qui seront primées. De plus, le « Prix Jardin d'aujourd'hui » sera remis à un ou une bénévole à titre de récompense pour souligner sa passion pour l'horticulture et la valorisation de cet art au sein de sa municipalité et auprès de ses concitoyens et de ses pairs.



**LES
CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHERÉ**

Entrepreneur général
Rénovation • Construction
194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer, Qc
G0R 1E0

Tél.: 418-259-2628

**MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.**

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789
Ligne directe: 1-800-463-8744

Les Équipements de Ferme
Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289

Fête nationale du Québec 1999
Programme d'assistance financière

Le ministre d'État à l'Éducation et à la jeunesse et le Mouvement national des Québécoises et Québécois s'associent pour offrir aux organismes intéressés le Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale du Québec 1999. La période d'inscription s'échelonne jusqu'au 1er avril prochain.

Ce programme a pour but d'appuyer la mise sur pied d'activités qui favorisent la participation des Québécoises et des Québécois et d'inciter différents organismes à s'engager dans l'organisation des festivités de leur milieu. Le thème 1999 est 'Québec au coeur du monde'.

Les organismes publics ou parapublics, les fabriques et les organismes à but non lucratif qui désirent présenter une demande de soutien financier ou obtenir de plus amples renseignements doivent s'adresser au mandataire du Mouvement national des Québécoises et Québécois de leur région ou aux bureaux de Communication-Québec. Le formulaire de demande de subvention est actuellement disponible; il doit être dûment rempli et mis à la poste au plus tard le 1er avril 1999 à 16 h30.

Source : Cabinet du ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse

Les Encans Boulet INC.



Alfred Boulet

Terre à vendre

Plusieurs avec d'excellents bâtiments
et terre à bois.

Notre équipe met un accent spécial
sur la préparation du troupeau et
de la machinerie.

Contactez-nous pour une évaluation.



Acheteur de troupeau
avec ou sans fond de terre

Saint-François, Montmagny
Tél.: **418-259-7086** Fax: **418-259-2610**

Vente et adm.: **418-259-7721**
Fax: **418-259-7725**

Québec: **1-800-463-7022**
Ontario et Maritimes: **1-800-463-7050**

MEUBLES

Morigeau

LTÉE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, G0R 2G0

Souper de la Fête des mères

Les dames fermières sont invitées à assister à un souper à l'occasion de la Fête des mères, le mercredi 12 mai à 6 heures au restaurant l'Arrêt Stop à Saint-François. Suivra la réunion à notre local à la Maison de la paroisse. Pour cette soirée, une mère sera à l'honneur. Ce sera l'occasion d'échanger des cartes et des souhaits.

Travaux du mois

Échange de cartes, pensées personnelles, enveloppes décoratives.

Mai-Juin : Perception des contributions



Faites un choix éclairé!
Visitez chaque pièce de votre maison comme si vous y étiez réellement avant sa construction

LA RISE
MAISONS 4 DIMENSION

MONTMAGNY 240, Des Ateliers 248-0401	QUEBEC 2540, Boul. Hamel 683-3343	RIMOUSKI 231, Des Sorbiers 724-7726	CHICOUTIMI Place du Royaume 543-1212
--	---	---	--

Proverbe

Celui qui pose une question est un ignorant pendant deux minutes, celui qui ne pose pas de question demeure un ignorant toute sa vie.

Gâteau léger aux bananes

1/2 tasse de beurre ramolli
2/3 tasse de sucre
1 oeuf
1 c. à thé d'essence de vanille
1 1/2 tasse de bananes mûres écrasées
1/2 tasse de crème sure
1 3/4 tasse de farine
1 c. à thé de poudre à pâte
1 c. à thé de bicarbonate de sodium
1 tasse de noix hachées
sel
Température du four : 350°F

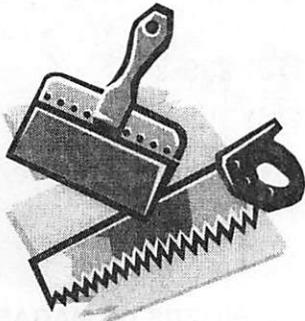
Préparation

Dans un grand bol, battre le beurre et le sucre. Incorporer l'oeuf et l'essence de vanille toujours en batant. Ajouter les bananes et la crème sure. Mélanger bien et réserver. Dans un autre bol, mélanger la farine, la poudre à pâte, le bicarbonate de sodium et le sel. Versez graduellement le contenu de ce bol dans le premier et mélangez. Ajoutez les noix et mélangez bien. Versez la préparation dans un moule à pain graissé et faites cuire au four de 45 à 50 minutes ou jusqu'à ce qu'un cure-dents inséré dans la pâte ressorte sec. Coupez en tranches et servez avec le cocktail aux fruits.

Bon appétit!

Recette de cocktail aux fruits en page 13

Pour vos projets en rénovation et construction



Venez rencontrer nos conseillers en matériaux de construction

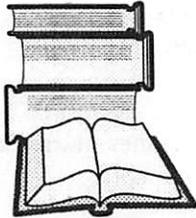
Dominique et Serge
Réjean Garant
Jacques Garant

St-François
La Durantaye
Berthier-sur-Mer

259-7715
884-2802
259-7718



À noter
Bibliothèque du Rocher



La bibliothèque sera fermée
 le 9 mai : Fête des mères
 le 24 mai Fête de Dollard

Rotation

À partir du 20 Mai 700 nouveautés vous attendent à la bibliothèque comprenant volumes, disques, cassettes, documentaires, oeuvres d'art. Au plaisir de vous y rencontrer.

Demandes spéciales

Je vous rappelle qu'en tout temps vous pouvez faire des demandes spéciales: c'est-à-dire un livre que vous désirez lire et qui n'est pas à la bibliothèque. On passe la commande et on vous appelle aussitôt qu'il est disponible.

Appel à de nouveaux bénévoles

La Bibliothèque du Rocher est à la recherche de nouveaux bénévoles.

Venez vous joindre à l'équipe actuelle, une formation toute simple vous sera donnée et c'est avec plaisir que vous y serez accueillis.

Bienvenue à tous et toutes.

Diane Gendron



La Maison Funéraire Laurent Normand inc.

Pierre Normand, prés. Jean Normand
T.D.L. T.D.L.

116, ave Ste-Julie, Montmagny (Québec) G5V 2M1
 Tél.: 418-248-0545



TERRASSEMENTS
Joncher
 & Frères inc.

- EXCAVATION
- DRAINAGE
- TERRASSEMENT
- NIVELAGE

- Choix varié de matériel naturel, tamisé, concassé
- Terre noire
- Sable et gravier
- Pierre

ESTIMATION GRATUITE
 15 ANS D'EXPÉRIENCE
INFORMEZ-VOUS

- Vente et installation de fosses septiques
- Représentant — installateur autorisé système



Rés.: Martin 248-2585
 241, route Normandie, Montmagny
 Rés.: Rami 241-7485
 Rés.: Daniel 248-6889
 Rés.: Daniel 248-7818
Tél.: bur.: 418-248-2585
 Fax: 418-248-8387



PRODUITS MÉTALLIQUES ROY
 inc.

52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

**FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
 ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE**

Prévention du suicide

Sous-site Internet pour les personnes suicidaires et leurs proches



SALON KARO

4, rue Boivin
Saint-François
Montmagny
G0R 3A0



Carole Guillemette, prop.

259-7117

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a lancé un sous-site Internet dédié à la prévention du suicide sous le thème «S'entraider pour la vie», qui est hébergé dans le site Internet du Ministère. Il s'agit d'un premier pas vers un outil accessible au grand public qui facilitera la recherche d'information sur le phénomène du suicide et sur les ressources d'aide disponibles. On pourra accéder au sous-site Internet «S'entraider pour la vie» à partir, soit du site général du ministère de la Santé et des Services sociaux ou de celui du gouvernement du Québec.

L'adresse exacte du sous-site est:

<http://www.msss.gouv.qc.ca/suicide>

Source:

Cabinet du ministre délégué à la Santé,
aux Services sociaux et
à la Protection de la jeunesse

Quand on a le goût de bien jardiner...



24646

Nouveau Chariot multifonctionnel

- Complètement assemblé
- Manche repliable pour convertir le chariot en siège pratique
- Roues avant pivotant sur 360°, pour manoeuvrer facilement dans les espaces restreints
- Panneau avant amovible
- Fond plat facile à nettoyer et idéal pour le transport de plants
- Compartiment couvert pour l'entreposage de petits outils et accessoires
- Attaches pour outils sur le côté

CARANT[®]
L'ART DE L'OUTIL

**Personnes vivant avec un handicap
Inscription au programme
d'aide en loisir**

Les organismes qui désirent bénéficier de l'aide octroyée dans le cadre du Programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap de-



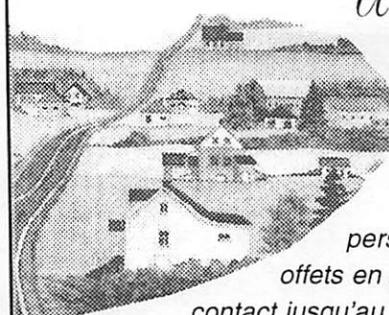
ront soumettre un projet au conseiller régional en loisir du ministère de l'Éducation.

On peut obtenir des renseignements supplémentaires au même endroit. Les projets seront étudiés par des jurys régionaux.

Les conseillers régionaux en loisir du ministère de l'Éducation sont actuellement situés dans les bureaux régionaux du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

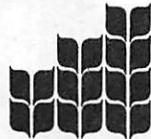
Source : Ministère de l'Éducation

**Promutuel Montmagny, un assureur
au service des gens d'ici**



*Une équipe dynamique
et professionnelle à
l'image et à l'écoute
des gens d'ici.*

*Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre*



**PROMUTUEL
Montmagny**

Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie

**Ferme
Porasseny inc. & Saint-François
Montmagny**

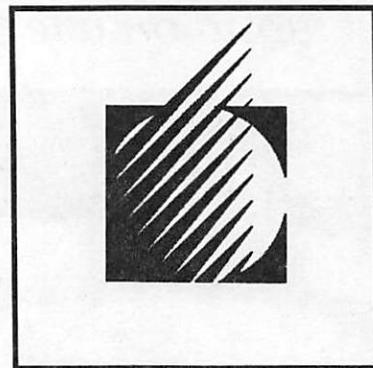
Éleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
Landrace, Yorkshire, DurocSuivie par le PEG, PVSP.

Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333



Saint-François (B.P. Morigeau)
Montmagny, Québec
GOR 2G0
Tél.: 418-259-7710
Fax: 418-259-7725



**LOUIS-M. GARANT
CONSULTANTS INC.**

Spécialiste en Marketing

Parainnage d'entreprises

Catalogues électroniques sur Internet ou sur CD

2, rue Boivin, St-François QC G0R 3A0

Tél.: 418 259 2616



Après Pâques..... que se passe-t-il?

Il y a l'Ascension (40 jours), la Pentecôte (50 jours) et la Trinité. Cependant la Trinité se passe, Malbrought ne revient pas (selon la chanson)... (Malbrought est celui qui est parti en guerre, miroton, miroton, mirotaine...) Nous sommes tous plus ou moins des Malbrought en civil, avec notre lot de combats à livrer: sur le champ du quotidien, ce sont nos obligations à remplir, des résultats à livrer, une production à assurer, être performant sur toute la ligne. Nos armes, ce sont nos talents à négocier la paix, le pardon, partage. C'est ce qu'on appelle «l'effet pascal». Notre arsenal, c'est le Christ Ressuscité, sorti vivant du tombeau. Il donne rendez-vous à ses amis en Galilée. Des femmes sont ses messagères. Pâques n'est pas qu'une fête passagère, c'est une puissance qui nous élève au-dessus de nous-mêmes. La vie quotidienne et routinière est transfigurée par cette immense espérance qui soulève le monde. A ce propos, on raconte cette histoire (extraite de Graines de Sagesse, par Brunon Ferrero):

Le nuage et la dune

On sait que la vie des nuages est aussi courte que mouvementée. Or, un jour, un très très jeune nuage entreprit sa première cavalcade à travers le ciel en compagnie d'une bande de gros nuages bouffis aux

formes étranges.

Quand ils survolèrent l'immense désert du Sahara, les autres nuages, plus expérimentés, l'encourageaient: «Plus vite, plus vite! Si tu traînes, tu es perdu.»

Mais, comme tous les jeunes, le petit nuage était curieux et il se laissa glisser à l'arrière des autres nuages qui, eux, ressemblaient à un troupeau de bisons en pleine galopade. «Que fais-tu, remue-toi!», lui cria le vent. Mais le petit nuage avait aperçu les dunes de sable doré: un spectacle fascinant. Et il se laissait planer d'un vol de plus en plus léger. Les dunes ressemblaient à des nuages d'or caressés par le vent.

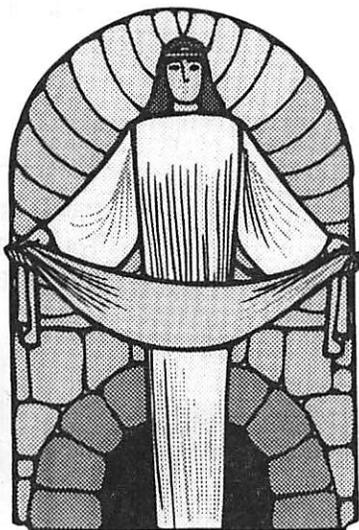
L'une d'elle lui sourit. «Bonjour!», lui dit-elle. C'était une dune très gracieuse. Elle venait tout juste d'être moulée par le vent qui lui mêlait sa brillante chevelure.

Le nuage se présenta: «Bonjour! Je m'appelle Âge.»
«Et moi, Une» répondit la dune.

«Comment vis-tu là-dessous?»

«Eh bien... avec le soleil et le vent. Il fait un peu chaud, mais on s'y fait! Et toi, comment vis-tu là-haut?»

«Avec le soleil et le vent..., et de grandes courses dans le ciel.»



Suite à la page 12

POUR CEUX QUI EXIGENT PLUS



Fenêtres Montmagny inc.

C.P. 160, St-François, Montmagny (Québec) G0R 3A0

Bur.: (418) 259-7763 Qué.: (418) 692-0659
Fax: (418) 259-7236 Mtl: (514) 848-7174

Internet: <http://www.polarwd.com>

GARAGE

PATRICE SAMSON enr.



- Mécanique générale
- Entretien de chariots élévateurs
- Entretien de camions

140, Principale Saint-Pierre Tél.: (418) 248-4646

Après Pâques... que se passe-t-il?

Suite de la page 11

«Ma vie à moi est très courte. Et quand reviendra le vent, je disparaîtrai peut-être.»

«Cela t'ennuie?», demanda le nuage.

«Un peu. J'ai l'impression d'être inutile.»

«Moi également. Je me transformerai bientôt en pluie et je tomberai. C'est mon destin.»

La dune hésita un instant et dit: «Sais-tu que la pluie nous l'appelons Paradis?»

«Non! Je ne savais pas que j'étais si important!», dit le nuage dans un beau sourire.

«J'ai entendu raconter par quelques vieilles dunes combien la pluie était belle. Nous nous habillons alors de parures qu'on appelle herbe et fleurs.»

«Oui, -C'est vrai, je les ai vues», confirma le nuage.

«Je ne les verrai sans doute jamais», conclut tristement la dune.

Le nuage réfléchit un moment et ajouta: «Je pourrais te couvrir de pluie ... »

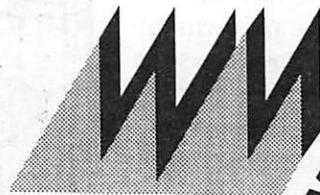
«Mais tu en mourrais ... »

«Oui, mais toi, tu fleuriras», dit le nuage et il se laissa tomber, se transformant en pluie aux couleurs arc-en-ciel.

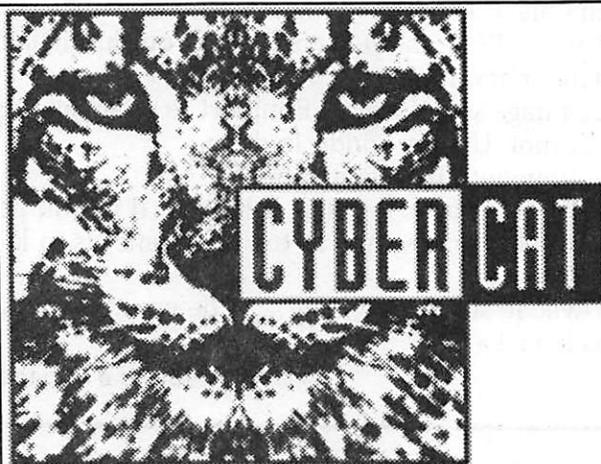
Le lendemain, la petite dune était couverte de fleurs.

Robert Leblanc, curé

Pierre Garant
Tél.: 418-259-2655
Fax: 418-259-2158



WEED MAN
708, ST-FRANÇOIS O., c.p. 98
Saint-François, Québec
Canada G0R 3A0



Cyber Cat inc.

Les spécialistes en catalogues électroniques sur Internet

www.cybercat.qc.ca

téléphone: (418) 259-2616

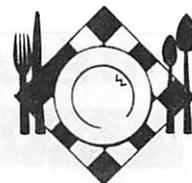
Dis-le moi!

Non!
Non!
Non!
Non!
Non!
Non!

OUVERT

pour vous, tout l'été!

**CASSE-CROÛTE
CHEZ MIKE**
570, Chemin St-François Ouest
Saint-François
259-2447



Recette des fermière

Cocktail aux fruits

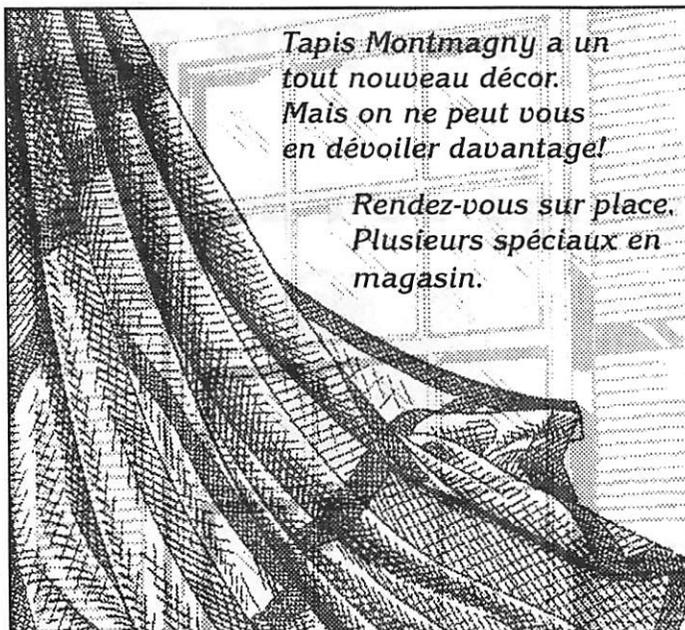
- 4 kiwis pelés en rondelles
- 250 ml de chair de pamplemousse en morceaux
- 2 bananes en rondelles
- 3 clémentines en quartiers
- 250 ml de raisins entiers
- 30 ml de Grand Marnier ou 2 c à soupe de jus d'orange
- 1/4 tasse (60ml) de sucre
- jus d'orange

Préparation

Dans un grand bol, mélangez bien tous les ingrédients.

Extrayez le jus de la carcasse du pamplemousse et versez-le sur le dessus des fruits. Ajoutez du jus d'orange au besoin. Mélangez bien et servez aussitôt.

Bon appétit!



Tapis Montmagny a un tout nouveau décor. Mais on ne peut vous en dévoiler davantage!

Rendez-vous sur place. Plusieurs spéciaux en magasin.

Tapis Montmagny

De tout pour habiller murs et planchers

391, boul. Taché Est, Montmagny
En face de l'école St-Pie-X

248-7840

Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc. (J.P. Bolduc inc.)

542, boul. Saint-François Ouest, Saint-François G0R 3A0

☎ (418) 259-7781

ASSURANCE DE DOMMAGES



Lucie Bolduc
C. d'A. Ass.



Judith Rémillard
C. d'A. Ass.



Denise Prévost
secrétaire

*Nous sommes
heureux
d'accueillir
Judith au sein
de notre équipe*

ASSURANCE DE PERSONNES



Francis Fontaine, avc
Armagh



Réal Fontaine, avc
Représentant en
épargnes collectives
Cap-Saint-Ignace

FL : Un choix de confiance
SERVICES FINANCIERS

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie

Nos gagnants au tirage de Pâques

1er prix (l'écureuil) - Audrey Blais



2e prix (Poule) - Léa Breton

Avec l'arrivée du printemps nous avons cette année encore la Slush Puppies. C'est rafraîchissant et c'est fait avec de l'eau de source.



Le printemps, c'est aussi le retour de la pêche. Nos permis de pêche et de chasse pour 1999 sont maintenant disponibles. Nous aurons également des vers pour nos pêcheurs.



Le mois dernier dans l'Écho, on a parlé de changements majeurs au dépanneur Ultra.

C'est quoi au juste ?

C'est l'arrivée d'une grosse pétrolière pour nous fournir en essence : Shell, rien de moins. Avec les points *Air miles* que vous pourrez également accumuler dans les Rona, La Baie et Sears. Et c'est surtout un prix de l'essence pour rivaliser dans ce secteur des plus compétitifs.

C'est aussi une redécoration de l'intérieur du dépanneur. Et, pour couronner le tout, une super fête est en préparation pour le 22 mai 1999. D'autres renseignements suivront concernant cette super-fête.

Nos heures d'ouverture

Lundi au mercredi:	6h30 à 22h
Jeudi-vendredi:	6h30 à 23h
Samedi:	7h30 à 23h
Dimanche:	8h à 22h



Succès de la chaîne en dé«lire» et des activités de Paques

Chers lecteurs,

Ma parution de ce mois-ci vous informera de ce que les élèves ont fait au cours du mois, comme activités spéciales de Pâques. Je vous informerai également de la chaîne en dé«lire» et la visite de boulangers pour la maternelle.

Avant de partir pour le congé de Pâques, le conseil étudiant et moi avons organisé quelques petites activités, comme : «Où se cache l'oeuf?» et «Pauvre lapin!». Il y avait un prix de participation : le prix était un chocolat pour

chaque niveau. Les élèves sont aussi allés à la cabane à sucre avec leur enseignant.

Pour ce qui est de la chaîne en dé«lire», notre objectif a été atteint. Les élèves étaient bien motivés à lire. Notre chaîne est composée d'environ 900 maillons.

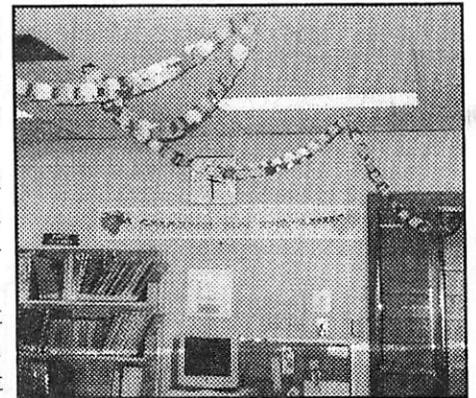
Donc, nous avons ensemble lu 900 livres. C'est formidable! Bravo à tous les élèves pour leur excellente participation. Un bon d'achat de 15\$ à la Librairie Livres En Tête de Montmagny a été remis à Christopher Morneau, 2e année, Jessica Létourneau, 4e année ainsi qu'à Jayson Gourgues, 5e année. Ils étaient choisis au hasard.

Le mercredi 12 mai, c'est la fête du pain et les élèves de la maternelle auront une activité particulière. Ils recevront la visite de la Boulangerie Artisanale «La Levée du Jour» ainsi que des Français qui s'occuperont de la leçon. Nos amis apprendront comment ont fait le pain. Par la suite, les élèves de la maternelle expliqueront aux autres élèves de l'école ce qu'ils auront appris durant cette journée.

De plus, nous sommes tous invités le 16 mai au jour officiel du pain à la boulangerie «La Levée du Jour» car à la St-Honoré, tous les enfants sont boulangers. De l'animation, des clowns, des dégustations seront au rendez-vous.

Au plaisir,

Gabriel Gourgues (président)




Porte ouverte
1^{er} & 2
MAI

Fête des Mères 9 MAI
Arrangements ou
certificat-cadeau

Analyse de sol gratuite NUTRITE..... 16 MAI
Sac pour échantillon disponible aux serres 9h à 12h



ferme horticole lajoie inc
Tél.: 884-3124
330, Route 132
Saint-Valier (Québec) G0R 4J0

RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

➤ Menu du jour

➤ Commande à emporter

➤ Pizza

➤ Mini-dépanneur ➤ Loto-Québec ➤ Diesel

➤ Salle semi-privée jusqu'à 40 personnes

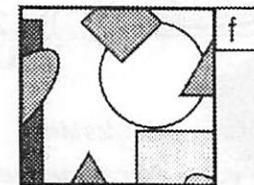
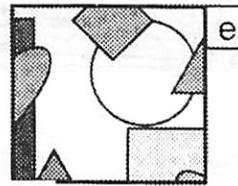
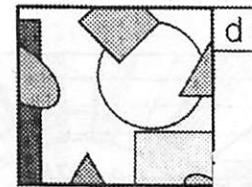
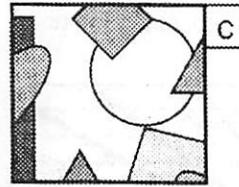
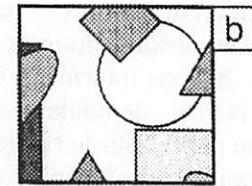
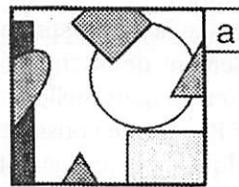
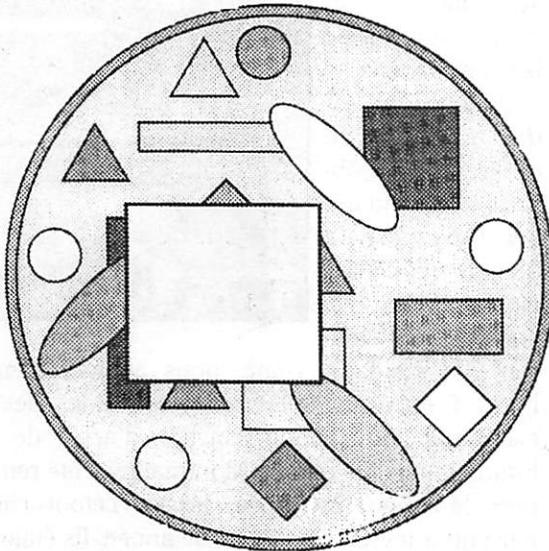


Ultramarc



CASSE-TÊTE

Fais un X sur le morceau qui complète le dessin.



LA GIROUETTE

Déplace-toi dans la grille à partir de la case "départ".
Chaque case t'indique le nombre de bonds et la direction à suivre.
Encerle le premier dessin sur lequel tu t'arrêteras, c'est la réponse du jeu.

Nord									
→ Départ									
	5 est	2 nord	1 ouest	1 est	2 nord	3 sud	2 est	2 nord	
	3 est	1 sud	4 nord	3 sud	1 sud	1 nord	5 sud	1 nord	
Ouest	1 nord	1 ouest	6 est	3 ouest	6 est	2 ouest	2 sud	5 est	
	2 sud	2 nord	1 sud	2 ouest	3 sud	4 ouest	2 est	2 ouest	
	4 est	3 ouest	4 nord	3 est	2 nord	1 ouest	4 nord	1 est	
	5 nord	4 nord	2 est	1 sud	3 est	2 nord	4 sud	3 ouest	
Sud									
	Est								

Solutions page 37

AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3 Séance régulière du Conseil	4	5 Réunion des Fermières	6	7	8
9  Fête des Mères	10	11	12	13 Tombée de L'Écho	14	15
16	17	18	19	20	21	22 Orchestre Aline Talbot
23	24 Fête de Dollard	25	26	27	28	29
30	31	 publicitaires SPACE en construction Disponible maintenant Annonces Réservez-le Réjean Cloutier: 259-2567				



Bonne Fête

RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

Madame Michèle Bernard ira manger, elle et les siens,
au Restaurant L'Arrêt Stop.
Une valeur de 20\$



Maxime Dufour
2^e année

Chère maman
Aujourd'hui, c'est la
Fête des mères.
je te souhaite une très
belle journée.
Je t'aime parce que tu me gâtes et
tu m'aides dans mes leçons.
Tu es la plus belle maman du monde.
Je suis bien avec toi.



Chère maman

Merci pour tout ce que tu
fais pour moi.

Tu es gentille comme
une hirondelle.

Tu es très serviable.

Je te souhaite

une belle journée de printemps.

Tu es la maman la plus fantastique
au monde.

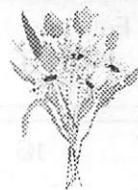
Tu es toujours de bonne humeur.
Bonne Fête des Mères.

Sylvie Blais
3^e année



Une mère

Une mère comme bouquet,
C'est un cadeau très coquet.
Qui est toujours aux alentours
Pour nous aider tous les jours!
Une mère, c'est très important.
Il faut la conserver très longtemps.
Il ne faut pas la mettre de côté
Car elle veut toujours nous guider!
Pourquoi se fâcher?
Il faut plutôt rigoler.
En travaillant ensemble tout le temps
On apprend à s'aimer follement!
Recevoir des fleurs,
C'est un cadeau qui vient du coeur.
Mais pour une mère,
Rien n'est trop cher.
Joyeuse Fête des Mères



Sophie Boissonneault
6^e année



des Mères



Gîte • Auberge



Maison Rousseau

Madame Johanne Caron ira manger, elle et les siens,
à l'Auberge La Belle Époque.
Une valeur de 30\$



Joannie Corriveau
5^e année

*Chère mère d'amour
Cette journée est fabuleuse
pour te dire je t'aime.
Ton sourire est si joli.
Tes câlins me réchauffent
comme si je rendais visite au soleil.
Ta façon d'être est exceptionnelle.
Je ne peux demander mieux que toi,
mieux que ton amour que tu as gravé
sur mon coeur.*



de Joannie à Johanne

*Fleuriste
Demontmagny Inc.*

Madame Mariette Samson recevra, pour la Fête des Mères,
une gerbe de fleurs de Fleuriste Demontmagny.
Une valeur de 25\$



Alexandre Blais
maternelle





Défi de la Rivière-du-Sud Départ le samedi 5 juin

Plus tôt que l'an passé, la course de radeaux aura lieu le samedi 5 juin 1999.

Le mois de mai débute et c'est le temps de commencer à fabriquer votre radeau et à faire des essais sur la rivière pour vérifier sa performance.

Cette année, il y aura deux classes :

1- Classe participation

Cette classe se veut une classe touristique où vous descendez la rivière pour le plaisir. Il y aura des prix de participation tirés au hasard parmi tous ceux qui franchiront le fil d'arrivée. Vous pourrez vous faire un radeau peu dispendieux à l'aide de chambres à air que vous pouvez vous procurer dès le milieu du mois de mai au 259-2454.

L'inscription est de 5,00\$ par participant.



2- Classe compétition

- Une classe de pro.
 - Chaque radeau doit être fait de deux barils minimum ou plus.
 - Radeau fait de conception artisanale.
 - Voile permise mais de conception artisanale.
 - Rames permises
 - Aucune propulsion par moteur
- Interdiction : Aucun alcool sur le radeau. Sinon, il y aura disqualification.



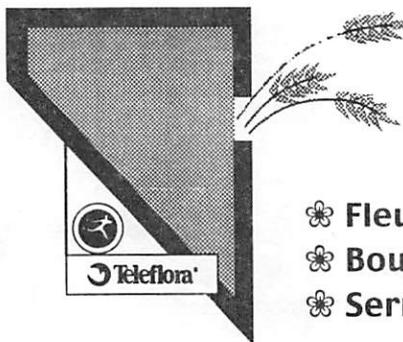
Les départs auront lieu aux 30 secondes. Vérifiez votre journal l'Écho de juin pour connaître la programmation des festivités du défi de la Rivière-du-Sud.

Plusieurs surprises restent à venir.

- Ceinture de sécurité obligatoire pour tous,
- Inscription générale de 5,00\$ par participant,
- Barils : 5,00\$ ch.

Chambres à air entre 2,00\$ et 3,00\$.

Pour informations : 259-2454



✿ Fleuriste
✿ Boutique décoration
✿ Serres et culture-jardin

*Fleuriste
Demontmagny Inc.*

Monique Gaudreau, propriétaire

30, avenue du Bassin Sud
Montmagny (Québec) G5V 2A9
248-0117 — 1-800-463-0117

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ ST-FRANÇOIS DE LA RIVIÈRE DU SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le mardi 06 avril 1999, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Yves Laflamme, Norbert Morin, madame Mariette Pelletier, Auguste Boulet et Pierre Jean, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Réjean Cloutier est absent.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 01 mars 1999 ainsi que celui de la séance ajournée du lundi 08 mars ayant été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme,
APPUYÉ par madame Mariette Pelletier,
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 01 mars 1999 ainsi que celui de la séance ajournée du lundi 08 mars soient acceptés tels que déposés.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Norbert Morin,
ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

COMPTES A PAYER

Ass. Vie Desjardins-Laurentienne, ass. collective mars 1999	-----	-838,34
Philius Blais & Fils		
100 voyages neige	-----	-2012,94
location loader	-----	-241,55
	-----	-2254,49

Hydro-Québec, électricité		
Enseigne - - - - -	-82,79	
Caserne incendie - - - - -	-170,58	
Garage - - - - -	-610,39	
Maison Paroisse - - - - -	-625,76	
Bi-énergie M. Paroisse - - - - -	-39,43	
Assainissement - - - - -	-248,63	
Eclairage public février - - - - -	-492,76	-2 270,34
Québectel, service bureau - - - - -	-289,11	
service garage - - - - -	-96,29	-385,40
MRC Montmagny, quote-part 1er versement - - - - -		-17 128,00
Fernand Bélanger, remboursement frais déplacement - - - - -		-20,64
Gaston Garant, remb. facture (boîte à lettre) - - - - -		-43,70
Ministre Revenu Québec, remise de mars - - - - -		-5 152,54
Ministre Revenu National, remise de mars - - - - -		-3 589,29
CARRA, remise de mars - - - - -		-265,74
Régie Inter. Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges mars - - - - -		-865,04
Richard Leblanc, enlèvement vidanges mars - - - - -		-2 189,81
La Fabrique St-François, loyer avril 1999 Bibliothèque - - - - -	-1	-66,67
Yves Laflamme		
remb. achat baux location - - - - -	-34,34\$	
remb. frais déplacement, 120km à 0,24\$ - - - - -	-28,80\$	-63,14
Bureautique Côte Sud, papeterie, contrat service photocopieur - - - - -		-170,15
Ebénisterie Clément enr.		
modification à un bureau (ajout d'une tablette) - - - - -		-34,50
MRC de Montmagny, comptes taxes, enveloppes, rôle supp. etc. - - - - -		-575,85
Ferme Horticole Lajoie		
relevé et mise en plan, brouillon (Parc Morigeau) - - - - -		-143,78
Laboratoire Environnement		
analyse physico-chimique eaux usées, analyses échantillons d'eau - - - - -		-478,28
Les Editions Juridiques FD		
mise à jour tec. pratique des Officiers municipaux - - - - -		-44,94
Le Groupe FM, certificat d'autorisation de réparation - - - - -		-71,88
Cie d'assurances générales Lombard		
réclamation arbre (M. Cloutier) - - - - -		-480,05
Panocontrôle, fusible poste pompage Morigeau - - - - -		-49,55
Les Produits Ind. J.P. Côté, chlore - - - - -		-563,85
Novicom, réparation pager - - - - -		-201,29

ITT Flygt, 8 litres huile IS (assainissement) -----	-39,11
Praxair, location bouteilles, électrode, acétylène -----	-416,28
Philiass Blais & Fils, 12 voyages neige -----	-241,55
Martin Simard Transport, 6 voyages neige -----	-101,70
Martin Mercier	
47 heures bélier mécanique + 2 transports 200\$ -----	-4 049,17
Métal LPL enr., cuve de douche (caserne incendie) -----	-287,56
Sel Warwick, calcium -----	-611,01
Plamondon Camquip, lame de couteau souffleur -----	-164,74
Spécialité Ressort inc., réparation camion Mack -----	-76,72
Propane GRG, propane -----	-302,03
Transdiff, pièce souffleur -----	-614,31
Breton Métal, fer pour équipement -----	-138,03
Épicerie Morigeau, essence camion incendie, balai de rue -----	-130,44
Scaphandre Autonome, 4 pleins d'air -----	-46,01
Mack Ste-Foy, pièce camion Mack -----	-26,41
Pétrole Montmagny	
huile équipement et huile compresseur ass. eaux -----	-255,63
Atelier de Pneus Montmagny, pièce camion Mack -----	-20,70
Station Service 364, essence pompe -----	-12,00
Desroches,	
2812.3 litres diésel à .1980 -----	-1293,92
2580.5 litres diésel à .1970 -----	-1184,32
2800.9 litres diésel à .1830 -----	-1240,37
1903.8 litres diésel à .2130 -----	-908,79
2701 litres huile chauff. M. Paroisse -----	-562,33
508.7 litres huile chauffage garage à .2160 -----	-126,39
	-5 316,12
Les Automobiles Chabot	
ajustement pièces camion Ford 10 roues -----	-110,60\$
pièce camion Mack -----	-52,59
	-163,19
Bibliothèque du Rocher, contribution 1999 -----	-3 475,00
Québecitel Mobilité	
cellulaire municipalité -----	-39,39
cellulaire pompiers -----	-22,54
	-61,93
Centre du Pneu Ouellet, poser pneu sur camion GMC ---	-28,76

Dépanneur Ultra, essence		
Camion incendie	-----	-26,30
Motoneige	-----	-8,00

		-34,30
Boivin & Gauvin inc.		
lampe, clé serrage, cagoule, ceinture, botte longue	-----	-427,84
Journal L'Oie Blanche, 3 avis publics	-----	-149,76
Bossé et Frère inc., pièce pelle rétrocaveuse	-----	-20,43
Supérieur Propane, location bouteille	-----	-27,61
O.M.H. St-François, solde contribution 10% déficit	-----	-1 092,00
Benoit Laflamme, remb. taxes services 1999 (1 logement)	-----	-422,50
Entraide Pascal-Taché, 2 cartes souper bénéfice	-----	-50,00
Ass. Vie Desjardins-Laurentienne, assurance collective avril	-----	-823,32
Eric Lachance, c.a., vérification 1998	-----	-3 278,21
Unibéton		
1257.98 tm sable et sel à 7.90	-----	-4077,77
472.09 tm gravier à 7.50	-----	-543,03

		-4 620,80
Gaston Garant, remb. frais déplacement 400 km	-----	-96,00
Excavations Chanel & Fils, location pelle bris aqueduc	-----	-345,08
Lalimec, réparer cylindre hydraulique niveleuse	-----	-69,02
Jocelyne Noël, entretien bureau mars	-----	-40,00
Pièces d'Équipement Bergor, brosse balai de rue	-----	-664,92
Garage J.G. Rémillard, couteaux	-----	-3 016,96
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes	-----	-114,34
Produits VT0, savon à main (garage)	-----	-82,59
Pièce d'Auto GGM, matériel divers	-----	-89,25
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud. matériel divers		
Caserne incendie	-----	-861,67
Garage	-----	-187,35
Maison Paroisse	-----	-130,82
Ass. eaux	-----	-16,64

		-1 196,48
Alain Fiset, remb. taxes 1999 (50%)	-----	-703,44
Pièces Equipement Bergor, brosse balai de rue	-----	-500,69
Les Commerçants de la Chaudière, envoi Dicom	-----	-28,96
René Samson, électricité Caserne incendie	-----	-174,21
Techmix, asphalte top mix	-----	-514,97
Les Entrepris. C. Mercier, réparation lumières de rue	-----	-439,39

Hydro-Québec, électricité	
Bi-énergie M. Paroisse	----- -49,65
Maison Paroisse	----- -1326,25
Assainissement eaux	----- -756,75
Total:	----- -2 132,65
	----- -66 773,81\$

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, certifie que la municipalité a dans son fonds général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

Tel que convenu, voici deux autres règlements adoptés par le Conseil municipal concernant l'utilisation extérieure de l'eau et les systèmes d'alarme, qui seront également appliqués par la Sûreté du Québec.

N.B: L'annotation «N/A» en marge d'un article, signifie que celui-ci ne s'applique pas pour la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud.

RÈGLEMENT NO 174-1999

RELATIF A L'UTILISATION EXTERIEURE DE L'EAU

ATTENDU QUE la municipalité de St-François de la Rivière du Sud pourvoit à l'établissement et à l'entretien d'aqueducs publics;

ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public de façon à ce que l'eau ne soit pas dépensée inutilement;

ATTENDU QUE l'intervention du Conseil par règlement est nécessaire vu les quantités restreintes d'eau disponibles, et plus particulièrement pendant la saison estivale;

ATTENDU QUE avis de motion a été régulièrement donné le 7 décembre 1998;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
 APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,
 ET RÉSOLU QUE le présent règlement soit adopté :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

Avis public

Article 2 Lorsqu'une pénurie d'eau a lieu ou est appréhendée, le secrétaire-trésorier peut émettre un avis public interdisant, pour une période déterminée, l'utilisation de l'eau potable; ou fixant des modalités d'utilisation de cette eau, à des fins d'arrosage, de lavage d'automobile ou de remplissage de piscine.

Cet avis à moins d'une mention spécifique, ne vise pas l'utilisation de l'eau par des agriculteurs pour les fins de leurs cultures.

Utilisation contrôlée N/A

Article 3 Sauf en période de pénuries, une limitation d'arrosage est établie comme suit :

Les propriétés des rues desservies par le réseau d'aqueduc de la municipalité qui ont un chiffre pair ont l'autorisation d'arroser les mardi et jeudi.

Les propriétés des rues desservies le réseau d'aqueduc de la municipalité qui ont un chiffre impair ont l'autorisation d'arroser les mercredi et vendredi.

Utilisation prohibée

Article 4 En cas de pénurie, il est strictement défendu d'utiliser l'eau potable à des fins d'arrosage, de lavage d'automobiles ou de remplissage de piscines lors de la période d'interdiction. Si des modalités d'utilisation de l'eau ont été prévues, l'utilisateur doit se conformer à ces modalités.

Application

Article 5 Le Conseil peut charger un inspecteur municipal pour appliquer tout ou une partie du présent règlement.

Droit d'impression

Article 6 Le Conseil autorise ses officiers désignés par résolution (inspecteurs municipaux) à visiter et à examiner, entre 07h00 et 19h00, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'extérieur ou l'intérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maisons, bâtiments et édifice, doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leurs sont posées relativement à l'exécution de ce règlement.

Autorisation

Article 7 Le Conseil peut autoriser de façon générale par résolution l'inspecteur municipal et en son absence le secrétaire-trésorier, à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

DISPOSITION PÉNALE

Amendes

Article 8 Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 50.\$ pour une première infraction et de 100.\$ en cas de récidive.

Entrée en vigueur

Article 9 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,
ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise messieurs Nicolas Pilote, inspecteur et Yves Laflamme, secrétaire-trésorier à visiter et à examiner entre 7h00 et 19h00 toute propriété mobilière et immobilière ainsi que l'extérieur ou l'intérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés

et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maisons, bâtiments et édifices, doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ce règlement portant le numéro 174-1999.

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Pelletier,
APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal désigne monsieur Nicolas Pilote en tant qu'inspecteur municipal et en son absence monsieur Yves Laflamme secrétaire-trésorier pour délivrer des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement portant le numéro 174-1999.

RÈGLEMENT NO 175-1999 SUR LE SYSTEME D'ALARME

ATTENDU QUE le Conseil désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarmes sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes :

ATTENDU QUE avis de motion du présent règlement a été donné le 7 décembre 1998;

EN CONSEQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet,
APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,
ET RÉSOLU QUE le présent règlement soit adopté :

Article 1 Le préambule et les annexes fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Aux fins du présent règlement, les mots et expressions suivants signifient :

Lieu protégé

Un terrain, une construction, un ouvrage protégé par un système d'alarme.

Système d'alarme

Tout appareil, bouton de panique ou dispositif destiné à avertir de la présence d'un intrus, à avertir de la commission d'une infraction ou d'une tentative d'effraction ou d'incendie, ou d'un incendie, ou d'une personne en détresse, d'une inondation par le biais d'un signal sonore ou lumineux perceptible à l'extérieur d'un bâtiment ou par le biais d'une communication automatisée à un service d'urgence ou une compagnie d'alarme dans un lieu protégé situé sur le territoire de la municipalité. Les alarmes de véhicule automobile sont exclues de cette définition.

Utilisateurs

Toute personne physique ou morale qui est propriétaire, locataire ou occupant d'un lieu protégé.

Application

Article 3 Le présent règlement s'applique à tout système d'alarme, incluant les systèmes d'alarme déjà installés ou en usage le jour de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Permis

Article 4 Un système d'alarme ne peut être installé ou un système d'alarme déjà existant ne peut être modifié sans qu'un permis n'ait été au préalable émis :

Formalités

Article 5 La demande de permis n'est pas transférable et doit être faite par écrit et doit indiquer :

- a) les nom, prénom, adresse et numéro de téléphone de l'utilisateur;
- b) les nom, prénom, adresse et numéro de téléphone du propriétaire des lieux protégés lorsque l'utilisateur n'est pas également le propriétaire de ces lieux;
- c) l'adresse et la description des lieux protégés;
- d) dans le cas d'une personne morale, les nom et prénom, adresse et numéro de téléphone du ou des représentants de la personne morale;
- e) les nom, prénom, adresse et numéro de téléphone de trois personnes qui, en cas d'alarme, peuvent être rejointes et qui sont autorisées à pénétrer dans les lieux afin d'interrompre l'alarme;
- f) la date de la mise en opération du système d'alarme.

Coûts

Article 6 Les permis nécessaires à l'installation ou à l'utilisation d'un système d'alarme ne sont émis que sur paiement d'une somme établie par résolution du Conseil municipal.

Conformité

Article 7 Le permis est délivré si le système d'alarme dont on projette l'installation ou l'utilisation est conforme à l'article 12.

Permis incessible

Article 8 Le permis visé par l'article 4 est incessible. Un nouveau permis doit être obtenu par tout nouvel utilisateur ou lors d'un changement apporté au système d'alarme.

Avis -

Article 9 Quiconque fait usage d'un système d'alarme le jour de l'entrée en vigueur du présent règlement doit, dans les soixante (60) jours de l'entrée en vigueur, en donner avis à la personne chargée de l'application du présent règlement.

Fausse alerte

Article 10 Il est défendu de déclencher une alarme sans motif valable.

Eléments

Article 11 L'avis visé à l'article 9 doit être donné par écrit et doit indiquer tous les éléments prévus à l'article 5.

Signal

Article 12 Lorsqu'un système d'alarme est muni d'une cloche ou de tout autre signal sonore propre à donner l'alerte à l'extérieur des lieux protégés, ce système d'alarme doit être conçu de façon à ne pas émettre le signal sonore durant plus de vingt minutes consécutives.

Inspection

Article 13 L'officier chargé de l'application de tout ou partie du présent règlement est autorisé à pénétrer dans tout lieu protégé par un système d'alarme si personne ne s'y trouve, aux fins d'interrompre le signal sonore dont l'émission dure depuis plus de vingt minutes consécutives.

Frais

Article 14 La municipalité est autorisée à réclamer de tout utilisateur d'un système d'alarme des frais engagés par celle-ci en cas de défectuosité ou de mauvais fonctionnement d'un système d'alarme, dont notamment les frais encourus aux fins de pénétrer dans un immeuble conformément à l'article 13 ou ceux encourus par le déplacement de l'équipe de protection-incendie, le tout selon un tableau des frais établi par résolution du conseil.

Infraction

Article 15 Constitue une infraction et rend l'utilisateur passible des amendes prévues à l'article 19, tout déclenchement au-delà du deuxième déclenchement du système au cours d'une période consécutive de douze mois pour cause de défectuosité ou de mauvais fonctionnement.

Présomption

Article 16 Le déclenchement d'un système d'alarme est présumé, en l'absence de preuve contraire, être pour cause de défectuosité ou de mauvais fonctionnement lorsqu'aucune preuve ou trace de la présence d'un intrus, de la commission d'une infraction, d'un incendie ou d'un début d'incendie n'est constaté sur les lieux protégés lors de l'arrivée de l'agent de la paix, des pompiers ou de l'officier chargé de l'application de tout ou partie du présent règlement.

Autorisation

Article 17 Le Conseil autorise de façon générale le chef pompier ou une personne désignée par lui, à délivrer les constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

L'officier désigné peut être chargé de l'application de tout ou partie du présent règlement.

Inspection

Article 18 L'officier chargé de l'application du présent règlement est autorisé à visiter et à examiner entre 07h00 et 19h00 toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si le présent règlement y est exécuté, et tout propriétaire, locataire ou occupant de ces propriétés, maisons, bâtiments et édifices doit les recevoir, les laisser pénétrer et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution du présent règlement.

DISPOSITION PÉNALE

Amendes

Article 19 Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais d'une amende minimale de 100\$.

Entrée en vigueur

Article 20 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme,
APPUYÉ par monsieur Norbert Morin,
ET RÉSOLU QUE le paiement d'une somme de vingt-cinq dollars (25,00\$) est exigée pour l'obtention d'un permis nécessaire à l'installation ou à l'utilisation d'un système d'alarme (en référence au règlement portant le numéro 175-1999).

POINTS MUNICIPAUX

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ POUR 1998

Le vérificateur monsieur Yves Lachance, suivant le mandat qui lui a été confié, exprime une opinion sur les états financiers de la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1998.

Les revenus de l'exercice 1998 sont de 1 261 083\$. Les dépenses sont de 1 106 060\$. Donc, le résultat avant affectation est de 155 023\$ et le résultat net après affectation est de 63 408\$.

L'état de l'actif à long terme est le suivant: les actifs immobilisés sont de 9 433 053\$ et les actifs immobilisés sujets à la revente (terrain) sont de 17 394\$.

L'état de la dette à long terme indique une somme de 647 156\$.

Le capital engagé au fonds de roulement est de 28 000\$. Le capital non-engagé est de 72 000\$. La municipalité doit restituer 30 588,74 au fonds de roulement en 1999.

Le fonds de dépenses en immobilisation indique ceci: le financement permanent d'élève à 121 615\$. Les dépenses s'élèvent à 2 895 955\$. Donc, un résultat de l'exercice de

2 774 340\$. Ce résultat s'explique par les financements temporaires pour l'assainissement des eaux qui ont été passés dans les dépenses.

ATTENDU QUE le rapport de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1998 de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud est préparé et soumis par monsieur Yves Lachance, c.a., vérificateur reconnu par la Commission municipale de Québec, dûment désigné à cette fin;

ATTENDU QUE ce rapport exprime fidèlement la situation financière de la municipalité et de ses nombreux services;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud accepte le rapport de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1998, tel que préparé et soumis par le vérificateur monsieur Yves Lachance de la firme Eric Lachance comptable agréé.

QU'une copie du rapport de statistiques soit transmise à la Direction générale du ministère des Affaires municipales.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'O.M.H. DE ST-FRANÇOIS DE LA RIVIÈRE DU SUD POUR 1998

Les états financiers 1998 de l'Office municipal d'habitation de St-François de la Rivière du Sud sont présentés devant le Conseil municipal pour fin d'acceptation. Ils seront également présentés devant le Conseil d'administration de l'Office.

ATTENDU QUE le rapport des états financiers de l'Office municipal d'habitation de St-François de la Rivière du Sud, préparé par monsieur Yves Lachance, c.a., vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1998 est déposé et a été remis en résumé aux membres du Conseil municipal;

ATTENDU QUE ces états financiers vont être présentés également aux administrateurs de l'Office municipal d'habitation de St-François de la Rivière du Sud pour fin d'acceptation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme,

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud accepte le rapport des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 1998 de l'Office municipal d'habitation de St-François de la Rivière du Sud, sur lequel il est démontré des revenus totalisant 102 182\$, des dépenses globales de 213 105\$, laissant ainsi un déficit de 110 923\$ sur lequel la Société d'habitation du Québec participe pour un montant de 99 831\$ soit 90% et la municipalité pour un montant de 11 092\$ soit 10%.

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR 1999

Le secrétaire rappelle au Conseil municipal que la firme Eric Lachance avait présenté une offre de service valide pour 3 ans soit 1997-1998 et 1999. Les prix étaient les suivants:

Municipalité	2 850\$ taxes en sus
O.M.H.	700\$ « « «
Loisirs	900\$ « « «

La municipalité retient de nouveau les services de la firme Eric Lachance pour 1999.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud doit désigner un vérificateur reconnu par la Commission municipale de Québec pour vérifier tous ses livres comptables de l'exercice se terminant le 31 décembre 1999;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud retient les services de la firme Eric Lachance, comptable agréé, pour vérifier tous ses livres de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1999 et que le secrétaire-trésorier soit par la présente autorisé à lui remettre tous les livres comptables et tous les documents dont il aura besoin pour faire la vérification annuelle et à lui fournir toutes les informations qu'il jugera nécessaires dans l'exercice de ses fonctions.

QUE le rapport financier soit complété dans les délais permettant de déposer les documents prévus au ministère des Affaires municipales à l'intérieur des normes prévues.

SESSION DE FORMATION SUR LA RÉVISION DU MANUEL DE NORMALISATION DE LA COMPTABILITÉ MUNICIPALE

Une session de formation sur la révision du manuel de normalisation de la comptabilité municipale aura lieu à Montmagny les 3 et 4 juin prochain. Les frais d'inscription sont de 110\$/jour/personne pour les membres de l'association. Cette formation est d'une extrême importance pour les employés du bureau municipal.

ATTENDU QU'une session de formation sur la révision du manuel de normalisation de la comptabilité municipale va avoir lieu les 3 et 4 juin prochains;

ATTENDU QUE l'UMRCQ recommande fortement que les employés du bureau municipal assistent à ces rencontres car leur travail va en être fortement touché;

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Pelletier,
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le personnel du bureau municipal à assister à cette session de formation sur la révision du manuel de normalisation de la comptabilité municipale les 3 et 4 juin prochains à Montmagny.

L'ENTRAIDE PASCAL-TACHÉ (Association des personnes handicapées)

L'Entraide Pascal-Taché organise un souper qui va marquer le lancement de la campagne de financement annuelle «Fleurs de Soleil», dimanche le 25 avril prochain à 17h00 à la

Polyvalente Casault de Montmagny. Le prix est de 25\$ le couvert. M. Jean-Paul Lacroix, directeur des services à la clientèle au CLSC-CHSLD de Montmagny en est le président d'honneur. Habituellement la municipalité envoie deux personnes à cette activité.

CONSIDERANT QUE le souper-bénéfice marque le début de la campagne de financement pour l'association de personnes handicapées de l'Entraide Pascal-Taché;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud répond favorablement à l'invitation de l'Entraide Pascal-Taché inc. en autorisant deux personnes à assister au souper-conférence dimanche le 25 avril prochain à la Polyvalente Casault de Montmagny.

PROPOSITION DE TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS

L'inspecteur municipal, monsieur. Nicolas Pilote, a soumis le mois dernier au Conseil municipal une proposition de tarification lors de l'émission de permis et de certificats.

La tarification actuelle de la municipalité n'a pas été changée depuis 1990. Aussi, serait-il temps de la mettre à jour.

CONSIDERANT QUE la municipalité a adopté le règlement 116-1990 concernant l'établissement de la tarification lors de l'émission de permis et de certificats;

CONSIDERANT QUE le règlement 116-1990 stipule que les tarifs après l'adoption de ce règlement pourront être fixés et déterminés par résolution du Conseil;

CONSIDERANT QU'il y a lieu de modifier la tarification pour l'émission des permis et certificats;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin,
APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la tarification suivante soit adoptée:

Résidentiel

Bâtiment principal
30\$/ logement

Agrandissement et/ou transformation
20\$

Bâtiment et usage accessoire
15\$

Rénovation
15\$

Commercial, industriel et institutionnel

Construction neuve, agrandissement et/ou transformation
30\$ + 1\$ du 1000\$ d'évaluation des travaux sans excéder 200\$

Bâtiment et usage accessoire
30\$

Agricole

Construction utilisée à des fins d'élevage
30\$ + 1\$ du 1000\$ d'évaluation des travaux sans excéder 200\$

Autres bâtiments
30\$

Rénovation
25\$

Permis de lotissement
25\$ du lot

Permis pour installation sceptique
50\$

Dérogation mineure
50\$ plus les frais encourus

Autres permis et certificats non spécifiés
15\$

INSCRIPTION AU CONCOURS «FLEURIR LE QUEBEC»

Le concours «Fleurir le Québec» remplace l'appellation des années antérieures «Villes, Villages et Campagnes Fleuris». Le but du concours n'a pas changé. Il est de favoriser l'émulation et la saine compétition entre les municipalités dans le développement de la beauté de leur territoire. Les règles du concours n'ont pas changé. Il faut toujours faire parvenir une résolution pour s'inscrire officiellement auprès du ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

ATTENDU QUE le concours provincial «Fleurir le Québec» patronné par le ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation de Québec se tiendra à l'été 1999;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin,

APPUYÉ par madame Mariette Pelletier,

ET RÉSOLU QUE la municipalité de St-François de la Rivière du Sud s'inscrit au concours «Fleurir le Québec» pour 1999 dans la catégorie des municipalités de 1000 à moins de 5000 habitants.

QUE la municipalité forme un comité d'embellissement responsable du concours local pour souligner les efforts ou la qualité des aménagements sur son territoire et en informe le ministère.

PREMIERS INTERVENANTS

Depuis quelques années, on entend parler que les pompiers volontaires pourront devenir premiers intervenants sur les lieux d'un accident ou tout autre situation urgente en attendant l'arrivée de l'ambulance. Évidemment, ces derniers devront suivre une formation appropriée. Les coûts de cette formation seront absorbés par la Régie régionale de la santé.

Il est prouvé que ce sont les cinq ou six premières minutes après un accident ou autres qui sont déterminantes pour le sauvetage des vies. Hors bien souvent ce sont eux qui sont les premiers arrivés sur les lieux.

CONSIDERANT QUE des cours de formation pour premiers intervenants vont bientôt se donner dans la région par des gens spécialisés dans le domaine;

CONSIDERANT QUE toute la brigade incendie de la municipalité est motivé à suivre cette formation de premiers intervenants;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin,

APPUYÉ par madame Mariette Pelletier,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud est d'accord pour que tous les pompiers volontaires de la municipalité suivent la formation de premiers intervenants lorsque celle-ci sera disponible.

DÉROGATIONS MINEURES

Trois avis publics pour des demandes de dérogation mineure ont paru dans le journal l'Oie Blanche du samedi 20 mars 1999. Ces derniers annonçaient que le Conseil municipal devrait statuer sur ces demandes lors de la séance du 6 avril 1999. Hors, une copie de ces avis publics est remise à chacun afin d'en prendre connaissance et sur lesquels on retrouve l'information suivante:

1re demande:

Site concerné: 1024, chemin St-François Ouest

Nature et effet:

Une production de 1,000 porcs présentement dans un bâtiment. La demande est de l'augmenter de 200 porcs soit 1,200 porcs dans deux bâtiments.

Le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni mardi le 23 mars dernier pour ce dossier et recommande au Conseil municipal d'accepter la dérogation puisque le requérant n'a pas à construire de nouveaux bâtiments et que la citerne en place répond aux besoins.

CONSIDERANT QUE les explications de l'inspecteur municipal sont claires et rendent compte parfaitement de la situation au Conseil;

CONSIDERANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande de dérogation mineure au Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet,

APPUYÉ par madame Mariette Pelletier,

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme parce que le requérant du 1024, ch. St-François Ouest n'a pas à construire de nouveaux bâtiments et surtout que la citerne répond aux besoins présents et futurs.

2e demande:

Site concerné: 22, rue du Rocher

Nature et effet:

Permettre l'implantation d'un garage privé adossé à la résidence qui empiètera de 3,7 pieds dans la marge de recul avant parce que l'espace dans la cour arrière est insuffisante.

Le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce dossier le 23 mars dernier et recommande au Conseil municipal d'accepter la dérogation parce qu'elle n'a aucun impact apparent sur le voisinage.

CONSIDERANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande de dérogation mineure au Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme,

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme parce que cette demande du 22, rue du Rocher, n'a aucun impact apparent sur le voisinage.

3e demande:

Site concerné: 1177, chemin St-François Ouest

Nature et effet:

Permettre l'implantation d'une citerne à lisier à moins de cinquante mètres d'un chemin public et à moins de 10 mètres d'une limite de propriété.

Le comité consultatif d'urbanisme a étudié également ce dossier le 23 mars dernier et recommande au Conseil municipal d'accepter la dérogation parce que c'est une contrainte physique (nature du sol : roc) qui empêche le requérant de se conformer à la réglementation.

CONSIDERANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande de dérogation mineure au Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Pelletier,

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise le requérant du 1177, ch. St-François Ouest, à construire une citerne à lisier localisée à 23 mètres du chemin public et à 8 mètres de la limite de propriété au lieu de 50 et 10 mètres exigés par la réglementation parce que des contraintes liées à la topographie et à la nature du sol ne permettent pas de rencontrer ces normes.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme,

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine vers vingt et une heures et quarante minutes.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire

Yves Laflamme, sec.-trés.



Petites annonces

Maison à vendre

Propriété à vendre comprenant maison, terrain assez grand, garage de tôle situé au bord de la route avec un peu d'équipement, et avec des arbres et jardin, aussi sentinelle pour éclairage.

881, Chemin St-François Nord-Ouest. Tél: 259-7565.

Maison à vendre avec revenu

Maison à vendre avec revenu (loyer au sous-sol), semi-meublé si désiré. Terrassement et aménagement complétés, balayeuse centrale aux 2 étages, bien située. Aucune offre raisonnable ne sera refusée, je dois vendre. Laissez un message 1-450-793-2098, Gisèle.

Logement à louer

Loyer à sous-louer, non-chauffé, non-éclairé, disponible le 1er juillet. Contactez Denis Blais au 259-7124.

Équipements à louer

Pour location : Semoir à roues de pression 7200 Case

- trémie combinés grains et engrais
- trémie à semence (mil, luzerne, dactyle, canola, soya, etc.)
- trémie à brome
- 24 sillonneurs à pointes pour semis conventionnels ou directs
- remplissage moins fréquents
- profondeur uniforme de travail
- peu d'entretien
- germination uniforme. Tél : 259-2471.

Objet perdu

Perdu 2 paires de raquettes dans le chemin Ste-Catherine ouest St-Raphaël. Si retrouvé tél : 243-2902
Merci à l'avance!

Les Jeux de L'Écho

Solutions

Casse-tête

Jeu 11: f

La Girouette

Jeu 26: 

O bonsoins

Pierre Martin

534, Chemin St-François O.
Saint-François — G0R 3A0

Tél.: 418-259-7728

Faites le ménage de votre pharmacie

Au moins une fois par année...

- Rassemblez tous les médicaments qui sont en votre possession. Videz la pharmacie, mais aussi les sacs à main, le tiroir de la table de chevet, l'armoire de la cuisine...
- Jetez ceux qui ne sont plus dans leur contenant original ainsi que ceux dont l'étiquette n'est plus lisible.
- Séparez les médicaments prescrits de ceux achetés sans ordonnance.
- Débarrassez-vous des médicaments expirés et de ceux qui auraient dû être conservés au réfrigérateur.

À jeter?

Direction pharmacie!

- Pour qu'on élimine les médicaments de façon écologique.
- Pour que le pharmacien inscrive à notre dossier les médicaments n'ont pas été efficaces ou tolérés, les traitements non complétés, etc.

Aux petits soins

- Conservez les médicaments dans leur contenant original avec l'étiquette
- Ne mélangez pas plusieurs sortes de comprimés dans un même contenant pendant une longue période de temps.
- Informez-vous sur la température à laquelle un médicament doit être conservé.
- Évitez d'entreposer des médicaments dans des endroits chauds et humides, comme la salle de bain ou l'armoire située au-dessus de la cuisinière.
- Choisissez un endroit sec et frais, comme un garde-robe ou l'armoire à linge.
- Assurez-vous que les médicaments sont hors de la portée des enfants.

Pierre Martin, pharmacien

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE



La Caisse Populaire
de St-François de
Montmagny



*...et si le ciel vous tombait
sur la tête?*

**ASSURANCE
BUDGET**

Si vous tombez malade
ou subissez un accident,
il vous sera possible de
continuer à payer votre
loyer, les taxes, l'électri-
cité, le téléphone et
l'épicerie.

Informez-vous!

*Toujours soucieuse de bien vous servir,
votre Caisse est fière de vous proposer
un nouveau service qui répondra
à vos attentes.*

**La Caisse Populaire
de St-François de
Montmagny**

Votre seule institution financière

LOCALE

Siège social

526, chemin St-François
Saint-François (Québec)
G0R 3A0

TÉL.: (418) 259-7786

FAX: (418) 259-7787

LÉON JALBERT
Directeur général